

Le 3 février 2000

À l'intention des actionnaires :

Vous avez récemment reçu une offre de Les Ressources Aur Inc. («Aur») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires de Cambior moyennant un prix de 0,91 action ordinaire de Aur par action ordinaire de Cambior.

Au nom du conseil d'administration, vous trouverez ci-joint un exemplaire de la circulaire du conseil d'administration dans laquelle ***nous vous conseillons de ne pas déposer vos actions en réponse à l'offre de Aur avant que le conseil d'administration n'ait de nouveau communiqué avec vous.*** Cette communication prendra la forme d'un supplément à la circulaire du conseil d'administration. Cambior prévoit que ce supplément vous sera envoyé au plus tard le 9 février 2000, à moins que l'offre de Aur ne soit prolongée (auquel cas, il vous sera envoyé au moins sept jours avant la nouvelle date d'expiration de l'offre).

Comme vous le savez, votre conseil d'administration a, avec l'aide des conseillers financiers et juridiques de Cambior, déjà entamé un processus visant à acquitter les obligations de Cambior envers ses créanciers financiers en temps opportun et à s'assurer de la maximisation de la valeur pour les actionnaires de Cambior.

Votre conseil d'administration a établi que l'offre de Aur est insuffisante à plusieurs égards importants, notamment :

- L'offre de Aur est hautement conditionnelle et permet pratiquement à Aur d'y mettre fin à son gré, selon sa seule appréciation subjective du respect ou non de certaines de ses conditions.
- Si l'offre de Aur est menée à bien et que Aur acquiert le contrôle de Cambior, les créanciers financiers de Cambior peuvent demander le remboursement immédiat des obligations de Cambior aux termes de diverses ententes de prêt et de couverture. Cette mesure serait financièrement dommageable pour la société issue de l'opération, et Aur ne semble avoir pris aucune mesure avec les créanciers financiers de Cambior pour empêcher qu'un tel événement se produise.
- L'offre n'est pas une «offre autorisée» aux termes du régime de souscription de droits pour la protection des actionnaires de Cambior, qui a été reconfirmé par les actionnaires en 1998 afin de donner au conseil d'administration suffisamment de

temps pour rechercher des solutions de rechange à une offre publique d'achat qui procureraient une meilleure valeur pour les actionnaires. Le délai d'acceptation de l'offre de Aur n'est que de 23 jours – un délai insuffisant qui ne permet pas à d'autres parties intéressées d'examiner et d'évaluer les éléments d'actif de Cambior, ni à Cambior de négocier des opérations avec d'autres parties intéressées.

- L'offre de Aur est opportuniste. L'offre a été formulée à un moment où le prix des actions des sociétés minières aurifères, notamment celui des actions de Cambior, est à son niveau le plus bas, alors que le prix des actions de Aur est relativement élevé.
- Il ressort clairement de l'offre que Aur essaie de contrer la stratégie déclarée de Cambior de détacher ses éléments d'actif aurifères de ses éléments d'actif non aurifères en vue de réaliser leur valeur. Ce processus, qui visait la conclusion d'une opération dont la clôture était prévue pour avril ou mai 2000, a été court-circuité par l'offre publique d'achat de Aur, et Cambior a été forcée d'accélérer et de potentiellement tronquer le processus de maximisation de la valeur.

Le conseil d'administration sollicite d'autres parties intéressées afin d'établir si une offre supérieure ou une autre opération est possible. Certaines de ces parties ont exprimé un intérêt, et le conseil d'administration considère que d'autres offres ou opérations de rechange pourraient survenir.

Nous vous prions de lire intégralement la circulaire du conseil d'administration ci-jointe et de reporter votre décision de déposer vos actions jusqu'à ce que nous ayons de nouveau communiqué avec vous. La proposition qui dégage la meilleure valeur pour les actionnaires n'est pas nécessairement la première à se présenter, et votre conseil d'administration veillera dans les prochains jours à ce que vous ayez la possibilité d'examiner toute autre solution de rechange.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Guy Dufresne
Guy Dufresne
Président du conseil

(signé) Louis P. Gignac
Louis P. Gignac
Président et chef de la direction